

Commune de Bohain-en-Vermandois



# LIVRET D'ACCUEIL

Social  
et solidaire  
au quotidien



**CENTRE COMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE**  
BOHAIN-EN-VERMANDOIS





## Sommaire

- 3 Préambule : Le CCAS : un interlocuteur de confiance
- 4 Pôle développement social
- 5 Infos pratiques
- 6 Pôle d'action et d'accompagnement à domicile
- 7 Actions solidaires
- 8 - 9 Social et solidaire au quotidien
- 10 - 11 Pôle Auxiliaire de Vie
- 12 Portage des repas
- 13 Transport de personnes
- 14 Plan canicule & Plan grand froid
- 15 Mes notes, mes rendez-vous

## Un interlocuteur de confiance

Pour surmonter les difficultés de la vie, il est essentiel de bénéficier de l'aide d'un interlocuteur de confiance.

C'est le rôle du Centre Communal d'Action Sociale de Bohain-en-Vermandois, qui accompagne chaque jour la population confrontée aux désagréments de la précarité, de la dépendance ou du grand âge.

Auxiliaires de vie, transport, permanences sociales, repas à domicile, accompagnement dans les démarches administratives, les services proposés sont nombreux et permettent à chacun de retrouver des conditions de vie décentes.

Le CCAS veille également à bien orienter vers les organismes publics ou associations, en fonction des besoins des usagers.

En se mettant au service des plus vulnérables, le CCAS permet notamment à la population de conserver un rôle d'acteur à part entière dans la vie de la commune.

Les agents du CCAS de Bohain forment une équipe dévouée, motivée et sérieuse, pour conduire l'action sociale et solidaire sur le territoire, impulsée par Le Conseil d'Administration, au service de la population Bohainoise.

La direction du CCAS

## Le Centre Communal d'Action Sociale

Les missions du CCAS sont définies par l'article L.123.5 du Code de l'Action Sociale et des Familles :  
Le CCAS anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées.

Le décret de 1995 précise que le CCAS peut intervenir sous forme de prestations en nature ou en espèces, remboursables ou non. Ainsi le CCAS contribue à la gestion de la politique sociale de la municipalité.

C'est essentiellement dans le cadre de l'aide facultative que s'exprime la politique sociale du CCAS et que se dessinent ses priorités d'actions : ponctuelles ou durables de soutien à la population, adaptées à des publics spécifiques : bébés, enfants, personnes handicapées, personnes sans emploi, personnes âgées, jeunes, sans domicile fixe ...

**Les prestations du CCAS permettent souplesse et réactivité, et s'inscrivent dans une tradition de solidarité au quotidien vers les plus démunis.**

Le CCAS est un établissement public, présidé par le Maire de la commune, son conseil d'administration est composé d'élus locaux désignés par le conseil municipal et de membres compétents représentant l'action sociale.

L'aide sociale facultative est décidée par le Conseil d'Administration du CCAS.



## Accueil du public

Centre Communal d'Action Sociale  
Rue Jean Mermoz  
02110 Bohain-en-Vermandois

## Les bureaux sont ouverts au public

Du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30  
Le Vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00

## Pour contacter l'accueil du CCAS de Bohain-en-Vermandois

Accueil : 03 23 65 59 99  
Service Auxiliaire de Vie : 03 23 65 59 98  
Fax : 03 23 65 59 95

## Envoyer Courriel :

[ccasbohainenvermandois@wanadoo.fr](mailto:ccasbohainenvermandois@wanadoo.fr)

## Page web

[ccasbohain.fr](http://ccasbohain.fr)

## Les Courriers

Centre Communal d'Action Sociale  
Rue Jean Mermoz BP 31  
02110 Bohain-en-Vermandois

### Service d'aide à domicile

Aide à la toilette, à la cuisine, au ménage, aux démarches administratives, aux courses, téléassistance



85 Bénéficiaires  
25600 heures  
de prestations  
à domicile en  
2018

### Service de portage de repas à domicile



Plus de 5000  
repas livrés en  
2018

chaque jour un  
repas et du pain  
frais livré à domicile,  
3 menus au choix ...

### Service de transport accompagné Bohainois



En moyenne, plus de 30  
personnes utilisent chaque  
semaine le véhicule

Le véhicule sillonne les rues de Bohain et des alentours, du lundi au vendredi, sur demande au CCAS. Des dizaines de Bohainois font confiance au CCAS pour faciliter leur mobilité au quotidien.

## Les actions solidaires

- Voyages
- Animations
- Concours de belote
- Ateliers informatique seniors
- Entre'Aides Bohainoises



## Service action sociale Accueil, écoute et orientation

- Accompagnement dans les démarches administratives
- Rendez vous avec les assistantes sociales
- Permanences sociales
- Plan canicule & Plan grand froid
- Borne CAF



## Le CCAS de Bohain se mobilise dans les principaux champs suivants :

- Lutte contre l'exclusion
- Maintien à domicile : service aides à domicile
- Prévention et animation des personnes âgées
- Visites de convivialité et soutien aux aidants familiaux
- Portage de repas
- Transport de personnes
- Location du foyer restaurant des personnes âgées
- Animations et voyages des séniors
- Soutien au logement
- Soutien aux personnes en situation de handicap
- Soutien scolaire dans le cadre du programme de réussite éducative
- Protection Maternelle et Infantile
- Instruction des demandes d'aides sociales et d'obligations alimentaires.

Le CCAS de Bohain est délégataire de compétences sociales sur le territoire par convention avec le Conseil Départemental de l'Aisne, pour le suivi des bénéficiaires du RSA.

## Le CCAS de Bohain gère des équipements et services :

- Permanences des Assistantes sociales
- Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Aisne
- Mutuelle Communale de Bohain
- Protection Maternelle et Infantile
- Association De Sauvegarde Enfance et Adolescence
- Service pénitentiaire d'insertion et de probation
- Suivi des bénéficiaires du RSA
- CARSAT
- Consultation Handicap et Autonomie



Le CCAS intervient dans l'aide sociale facultative, sur décision de son conseil d'administration : aides alimentaires, participations aux obsèques, avance remboursable, secours d'urgence.



## Le service d'aide à domicile Qu'est-ce que c'est ?

Le service d'aide et d'accompagnement à domicile du CCAS de Bohain est un service réglementé et autorisé par le conseil départemental de l'Aisne.

Il intervient selon un cahier des charges à respecter.

Il a obtenu depuis mai 2018, le label « Charte Nationale Qualité des Services à la Personne ».

« une équipe de 25 auxiliaires de vie diplômés et formés pour garantir une constante qualité d'intervention est à votre service ».

### Nos valeurs

- Respect et reconnaissance de la dignité,
- Respect de la liberté, des droits et des choix des personnes en situation de perte d'autonomie liée à l'âge ou au handicap.
- Charte des droits et libertés des personnes accueillies.

L'ensemble du personnel est soumis à une obligation de discrétion, au secret professionnel et au devoir de neutralité selon la loi portant sur les droits et obligations des fonctionnaires et assimilés.

Une équipe administrative est à votre écoute pour vous accompagner dans la constitution de vos dossiers APA, MDPH, CARSAT, MUTUELLES, PLAN D'AIDE D'URGENCE.

## Mission

L'auxiliaire de vie accompagne et aide au quotidien les personnes âgées ou handicapées dans les actes essentiels de la vie quotidienne et relationnelle. Par leurs compétences professionnelles et leurs qualités humaines, les auxiliaires de vie contribuent au maintien à domicile en lien avec la famille et les professionnels de santé. L'auxiliaire de vie agit dans le respect de la personne dans ses droits fondamentaux, ses biens, son espace de vie privée et son intimité, sa culture et son choix de vie.

Pôle Auxiliaire de Vie

## La demande

- Sur simple appel téléphonique au CCAS, un agent en charge du service se rendra à votre domicile pour aider à constituer le dossier administratif, et le transmettre aux services susceptibles de vous accorder une participation financière totale ou partielle (Département, Carsat, Mutuelles), etc
- Une évaluation des besoins de la personne âgée et du niveau de dépendance est effectuée à votre domicile par l'organisme financeur.
- Un plan d'aide personnalisé est mis en place en fonction des besoins identifiés. Il sera planifié par la responsable du CCAS dans le respect de vos besoins et de vos souhaits.
- La prise en charge financière de l'organisme financeur varie en fonction du niveau de dépendance (GIR) et des ressources de la personne aidée.
- Les dépenses engagées pour l'emploi d'une auxiliaire de vie à domicile, permettent de bénéficier d'un crédit d'impôt.
- La téléassistance vous sera proposée. Ce dispositif simple et efficace ouvre droit également à un crédit d'impôt.

### Une offre diversifiée 7 jours sur 7 :

- Aide à la toilette
- Aide pour les transferts
- Aide à l'habillage
- Préparation des repas
- Entretien du logement, du linge
- Courses
- Accompagnement aux démarches
- Administration des médicaments (selon condition)

## Demandez le menu !

Destiné aux personnes âgées de plus de 60 ans et/ou handicapées, ce service assure le portage de repas en liaison froide à domicile sept jours sur sept en régime normal, mixé, ou pauvre en sel.

### La livraison

La livraison à domicile a lieu le matin, du lundi au samedi.  
Le samedi : livraison des repas du samedi et dimanche

### Le menu

Elaboré par une diététicienne, il est choisi par le bénéficiaire chaque semaine.

### 3 menus sont proposés chaque jour

Des menus avec six composantes :

- Un potage
- Une entrée
- Un plat et son accompagnement
- Un fromage et son carré de beurre
- Un dessert ou un fruit
- Un demi-pain (100g)

S'adresser au service afin de constituer un dossier.

tel : 03.23.65.59.99

Se rapprocher du CCAS pour constituer votre demande de livraison de repas.

4 jours avant la première demande de repas.

En cas d'hospitalisation, les livraisons sont suspendues dès que le CCAS est alerté.

En cas d'imprévu, vous pouvez annuler vos commandes 48 heures à l'avance.



## Le service transport accompagné

Pour accéder à ce service, il faut réunir les conditions suivantes :

- Etre âgé(e) de plus de 60 ans,
- Reserver le transport 24h à l'avance,
- Respecter les consignes de sécurité du transport de personnes,
- S'acquitter du prix de la course.

### Types de transports assurés

- Rendez-vous médicaux,
- Courses, rendez vous chez le coiffeur, l'esthéticienne...
- Visites à la famille et à des amis,
- Autre déplacements (loisirs, démarches administratives...).

### Déplacements

Les déplacements sont assurés sur tout le territoire de Bohain et des communes environnantes, dans un rayon de 30 kms autour de Bohain.

Un agent de convivialité chargé du transport vous accompagnera depuis votre domicile et jusqu'à la destination choisie. Il vous apportera son aide pour monter et descendre du véhicule, vous déplacer vous installer, porter vos provisions et vous reconduira à votre domicile.

### Conditions de réservation

Les demandes de déplacements font l'objet d'une réservation au moins 24 heures à l'avance. Les transports sont réalisés sous réserve de la disponibilité du chauffeur et du véhicule. Les demandes de transport exceptionnels font l'objet d'une réservation aussitôt le rendez-vous confirmé.

## Plan canicule ou Plan grand froid : le CCAS se mobilise

**OBJECTIF :** Pour une protection renforcée des personnes en situation de fragilité et d'isolement, le CCAS met à votre disposition un registre sur lequel vous pouvez vous inscrire ou vous faire inscrire par un proche. Ainsi, tout au long des périodes de fortes chaleurs ou de grand froid, toutes les personnes inscrites bénéficient d'un dispositif spécial renforcé de vigilance.

Le CCAS vient en appui des services de l'état pour identifier et accompagner les personnes les plus vulnérables.



**CANICULE, FORTES CHALEURS**

ADOPTÉZ LES BONS RÉFLEXES



**BOIRE RÉGULIÈREMENT DE L'EAU**



Mouiller son corps et se ventiler



Manger en quantité suffisante



Maintenir sa maison au frais : fermer les volets le jour



Ne pas boire d'alcool



Donner et prendre des nouvelles de ses proches



Éviter les efforts physiques

**EN CAS DE MALAISE, APPELER LE 15**

Pour plus d'informations : 0 800 06 66 66 (appel gratuit)  
[www.solidarite-sante.gouv.fr/canicule](http://www.solidarite-sante.gouv.fr/canicule) • [www.melso.fr](http://www.melso.fr) • [Rhonecure](http://Rhonecure)

En période de



grand froid

**GRAND FROID • COMPRENDRE & AGIR**

Le grand froid demande à notre corps de faire des efforts supplémentaires pour que le corps reste chaud. Mais c'est tout plus que pour rester que nous devons lui offrir. Cela peut être particulièrement dangereux pour les personnes âgées et les malades chroniques.

**Si je reste dans le froid trop longtemps, ma température corporelle peut descendre en dessous de 36°C, je suis alors en hypothermie. Mon corps ne fonctionne plus normalement et cela peut entraîner des organes graves pour ma santé.**

**Si je reste dans le froid trop longtemps, les capacités de mon corps peuvent devenir d'abord faibles et diminuer, puis disparaître et finir par (gelures). Je risque l'amputation.**

**Si je fais des efforts physiques, en plus de la fatigue, j'aggrave d'éventuels problèmes cardio-vasculaires.**

Quand je suis je me couvre suffisamment afin de garder mon corps à la bonne température :

- Je couvre particulièrement les parties de mon corps qui perdent le plus vite : tête, cou, mains et pieds.
- Je me couvre le soir et le matin pour éviter de l'être mouillé.
- Je mets plusieurs couches de vêtements, dans un ordre croissant de perméabilité.
- Je mets de bonnes chaussures pour éviter les engelures.
- J'évite de marcher sur des surfaces qui ne sont pas gelées.
- J'ai fait toujours plus froid.
- Je me recouvre immédiatement, et je ne tente pas d'attendre que cela me réchauffe seul.

Je me protège et je porte mes autres :

- Je mets plusieurs couches de vêtements.
- J'utilise mes autres, je porte de laines, une couverture ou un téléphone chargé, et je me couvrisse au cas échéant.
- Je mets souvent plus d'attendre que de attendre de les porter.
- J'attends, que ce soient pour quand je me réchauffe.

Je chauffe mes chaussures :

- Je chauffe mes chaussures dans le sèche-linge et je mets de la laine.

**Si je remarque une personne seule chez moi ou en difficulté dans la rue, j'appelle le 15...**

Pour plus d'informations : [www.melso.fr](http://www.melso.fr) • [Rhonecure](http://Rhonecure) • [www.solidarite-sante.gouv.fr/canicule](http://www.solidarite-sante.gouv.fr/canicule) • [www.cccas.fr](http://www.cccas.fr)





CENTRE COMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE  
BOHAIN-EN-VERMANDOIS

Centre Communale d'Action Sociale  
Rue Jean Mermoz BP 31  
02110 Bohain-en-Vermandois

Horaires d'ouverture au public :  
Lundi au Jeudi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30  
Vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00

Téléphone : **03.23.65.59.99**

Site : <https://www.ccasbohain.fr>

Les partenaires du CCAS de Bohain-en-Vermandois :



la commune de Bohain-en-Vermandois,  
La conférence des financeurs du département de l'Aisne, Le commissariat général à l'égalité des territoires



## S'ENGAGE POUR LES SENIORS

La conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées de 60 ans et plus.